

L'ETUDIANT

REVUE MENSUELLE

F. A. BAILLAIRGÉ, Ptre

PROPRIÉTAIRE ET RÉDACTEUR

ABONNEMENT : \$1.00 par année. (Pour les écoliers, les instituteurs et les institutrices, \$0.50).

INSERTIONS : ANNONCES ET RÉCLAMES, Conditions libérales.

On est prié d'adresser toutes les communications concernant la rédaction et l'administration de l'*Etudiant* au Rév. F. A. BAILLAIRGÉ, Ptre, au Collège Joliette, à Joliette, P. Q., Canada.

SOMMAIRE :

Petites notes.
Adhésions.
Gare ! (aux étudiants.)
Examen de conscience.
Entreprise nationale.
A l'*Etudiant* (poésie.)
Les deux voix (poésie.)
Bibliographie.
Blondel (littérature.)
Nouvelles des collèges.

Le séminaire de St-Hyacinthe.
Nouvelles religieuses.
Faits du mois de mars.
A *Medicus* (correspondant de l'*Etendard*).
Notre organisation municipale
Examen pour l'admission à l'étude du droit.
Collège de Lévis (chronique.)
Gymnastique intellectuelle.
Délassons-nous un peu.
Science vulgarisée.

PETITES NOTES

Plusieurs s'étonnent de recevoir le deuxième numéro de l'*Etudiant* lorsqu'ils ont renvoyé le premier. La chose s'explique aisément. Le numéro renvoyé ne m'est pas parvenu, sans doute parce que la bande s'est déchirée en route. D'autres renvoient l'*Etudiant* en écrivant purement et simplement sur une bande neuve : Collège Joliette, *refusé*. Que ces personnes, au moins, disent à leur ange gardien de me faire connaître leur nom.

*
* *

L'*Etudiant* se vendra désormais cinq centins le numéro.

*
* *

Le Collège Joliette ne répond pas des articles publiés dans l'*Etudiant*. Ceux

par conséquent qui auraient lieu de se plaindre, à tort ou à raison, devront ne s'en prendre qu'au rédacteur de l'*Etudiant*.

*
* *

L'*Etudiant* paraît à la fin de chaque mois, quelquefois même un quart-d'heure après ! *Parum pro nihilo reputatur*.

*
* *

La livraison de mars a 20 pages. Ce n'est pas à dire qu'il en sera toujours ainsi. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce n'est pas la matière qui fait défaut.

*
* *

Pas de leçons de Philosophie dans ce numéro. Ce sera pour la prochaine fois.